

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de Port-Cros**

NOR : DEVL1234454A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 18 septembre 2012 :

I. – Les personnes mentionnées aux II et III sont nommées membres du conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de Port-Cros à compter de la date de la signature du présent arrêté jusqu'au 29 avril 2015.

II. – Le 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de Port-Cros est ainsi modifié :

1. Au premier alinéa, le mot : « dix » est remplacé par le mot : « dix-huit » ;
2. Les *b* et *c* sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *b*) Représentants des communes dont le territoire a vocation à être compris dans l'aire d'adhésion :

- « Le maire de la commune de La Garde ;
- « Le maire de la commune du Pradet ;
- « Le maire de la commune de Carqueiranne ;
- « Mme Jeannine Golé, représentante de la commune d'Hyères ;
- « Le maire de la commune de La Londe-les-Maures ;
- « Le maire de la commune de Bormes-les-Mimosas ;
- « Le maire de la commune du Lavandou ;
- « Le maire de la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer ;
- « Le maire de la commune de Cavalaire-sur-Mer ;
- « Le maire de la commune de La Croix-Valmer ;
- « Le maire de la commune de Ramatuelle » ;

3. Le *d* devient *c* et est remplacé par les dispositions suivantes :

- « *c*) Sur proposition du conseil municipal de la commune d'Hyères :
- « Mme Isabelle Montfort, titulaire ; M. Michel Pellegrino, suppléant » ;

4. Le *e* devient *d* ;

5. Le *f* devient *e* et les mots : « M. Marc Giraud, représentant de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, titulaire ; » sont remplacés par les mots : « M. Hubert Falco, représentant de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, titulaire » ;

6. Le *g* devient *f* et le *h* devient *g*.

III. – Le 3^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de Port-Cros est ainsi modifié :

1. Au premier alinéa, le mot : « onze » est remplacé par le mot : « quinze » ;
2. Au *b*, après le quatrième alinéa est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« M. Jean Ecochard, représentant d'associations de protection de l'environnement » ;
3. Au *b*, après le cinquième alinéa est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« M. Alain Baccino, personnalité compétente en matière d'agriculture » ;

4. Le *c* est complété par deux alinéas ainsi rédigés :
- « Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
 - « Le responsable de l'antenne Méditerranée, sur proposition de l'Agence des aires marines protégées. »